RÈGLEMENT OFFICIEL

BIKE & RUN – 14 FÉVRIER

Compétition non affiliée à la FFTRI

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'épreuve de Bike & Run du 14 février est une compétition sportive ouverte aux équipes de deux participants.

L'épreuve est organisée indépendamment de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Le chronométrage électronique sera assuré par **Protiming**, prestataire chargé du relevé des temps et de l'établissement des classements.

Deux formats sont proposés :

- **XS : 11 km – 2 boucles**
- **S : 22 km – 4 boucles**

ARTICLE 2 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe est composée de deux participants.

Trois types d'équipes sont autorisés :

- Équipe masculine.
- Équipe féminine.
- Équipe mixte (un homme et une femme).

Un seul vélo est autorisé par équipe.

Les deux équipiers doivent effectuer l'intégralité du parcours ensemble et alterner librement entre la course à pied et le vélo.

Les changements de rôle sont libres, à condition de respecter les règles de sécurité.

Les deux équipiers doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Toute aide extérieure à l'équipe est interdite.

ARTICLE 3 – FORMATS ET CATÉGORIES D'ÂGE

FORMAT XS – 11 KM

- Distance : 11 km.
- Parcours : 2 boucles.
- Catégories autorisées : Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans.

FORMAT S – 22 KM

- Distance : 22 km.
- Parcours : 4 boucles.
- Catégories autorisées : Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans.

Les deux membres de l'équipe doivent respecter les conditions d'âge du format choisi.

Les catégories d'âge sont déterminées en fonction de l'âge des participants à la date de référence retenue par l'organisation.

ARTICLE 4 – MATÉRIEL AUTORISÉ

Les vélos autorisés pour cette compétition sont :

- VTT.
- Gravel.

Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement et adaptés au parcours.

Les vélos à assistance électrique sont interdits.

Le port du casque homologué et correctement attaché est obligatoire pour les deux concurents sur l’ensemble du parcours.

Chaque équipe est responsable de son matériel.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le départ sera donné à 10H00 pour les deux formats.

Les concurrents devront :

- Respecter le parcours et le balisage.
- Effectuer la totalité des boucles prévues pour leur format.
- Rester à proximité de leur équipier.
- Réaliser les changements de rôle sans gêner ni mettre en danger les autres concurrents.
- Respecter les consignes des bénévoles et des organisateurs.
- Le binôme doit être ensemble sur le passage de la ligne de d’arrivée à chaque boucle.

Toute équipe ne respectant pas le parcours ou le nombre de boucles pourra être disqualifiée.

ARTICLE 6 – CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENTS

Le chronométrage sera assuré par Protiming à l'aide d'un dispositif électronique.

Chaque équipe devra respecter les modalités de retrait et de port du dispositif de chronométrage communiquées par l'organisation.

Les classements seront établis à partir des temps enregistrés.

Un classement sera établi pour chaque format :

- Classement général masculin.
- Classement général féminin.
- Classement général mixte.

Les résultats seront validés par l'organisation après vérification des temps et du respect du parcours.

En cas de problème de chronométrage, l'organisation se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires.

Toute équipe n'ayant pas effectué la totalité du parcours ne pourra prétendre à un classement officiel.

PODIUMS ET RÉCOMPENSES

Les modalités de récompenses et d'attribution des podiums sont définies librement par l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier, jusqu'au jour de l'épreuve, les modalités de classement récompensé, le nombre de podiums, les catégories récompensées ainsi que les récompenses attribuées.

Ces éventuelles modifications seront communiquées aux participants avant la cérémonie de remise des récompenses.

Les classements chronométriques établis par Protiming restent indépendants des choix de récompenses effectués par l'organisation.

ARTICLE 7 – SÉCURITÉ

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs.
- Respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.
- Adapter sa vitesse aux conditions du parcours.
- Respecter les autres concurrents et les usagers du site.
- Signaler tout incident ou accident à l'organisation.

Le port du casque est obligatoire.

Tout comportement dangereux ou antisportif pourra entraîner une pénalité ou une disqualification.

ARTICLE 8 – INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque équipe devra fournir les renseignements et justificatifs demandés lors de son inscription.

La participation des mineurs est soumise à la fourniture d'une autorisation parentale et au respect des obligations réglementaires applicables.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 9 – ABANDON

Toute équipe souhaitant abandonner devra obligatoirement prévenir un membre de l'organisation.

Aucun participant ne pourra quitter le parcours sans en informer les organisateurs.

ARTICLE 10 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Tout abandon de déchet sur le parcours est interdit.

Chaque participant devra adopter un comportement respectueux de l'environnement et des autres usagers.

ARTICLE 11 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur s'engage à mettre en place les dispositions de sécurité et d'assurance nécessaires à l'organisation de la manifestation.

Chaque participant doit respecter les obligations réglementaires applicables à sa participation.

Chaque concurrent reste responsable de son matériel et de ses effets personnels.

ARTICLE 12 – MODIFICATION ET ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires ou les modalités de l'épreuve pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles.

En cas de conditions ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants, l'organisation pourra reporter ou annuler la compétition.

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute infraction au règlement pourra entraîner une pénalité ou une disqualification décidée par l'organisation.

L'organisation souhaite à toutes les équipes une excellente compétition et une belle journée sportive !